

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE COMMUNE DE DESERTINES

Séance du 08 février 2024

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni a nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
24	21	24
		Pour : 24
		Contre : 0
		Abstentions : 0

Etaient présents :

Mme BABUT Fatima, M. BERNARD Jean-Luc, Mme BESSON Valérie, M. BIERJON Stéphane, Mme CHARRET Audrey, Mme CHAUVET Caroline, Mme COLLINE Dominique, M. DA SILVA Jonathan, M. DESNOUX Patrice, M. GUILLON François, M. LOPES Pascal, Mme MAJER Lynda, Mme MANSAT Lucette, Mme MONCELO Claire, M. NOUAILLES Didier, M. PALIOT Didier, M. SAGNEZ Dominique, M. SANVOISIN Christian, M. SIMONIN Jean-Jacques, M. TOULOUSE Serge, Mme TYNDUK Allyssone

Procuration(s) :

M. BARRADO Alain donne pouvoir à Mme BESSON Valérie, M. LEROY Fabien donne pouvoir à Mme MAJER Lynda, M. PRIERE Pascal donne pouvoir à Mme COLLINET Dominique

Date de la convocation
01 février 2024

Etai(en)t absent(s) :

Date d'affichage
__/__/__

Etai(en)t excusé(s) :

M. BARRADO Alain, M. LEROY Fabien, M. PRIERE Pascal

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

A(Ont) été nommé(es) **secrétaire(s) de séance :**
Mme BABUT Fatima

et publication du
__/__/__

EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2023

expose aux membres que le compte de gestion est établi par à la clôture de l'exercice.

le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis es conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis en même temps que le compte administratif.

Après en avoir délibéré,

Vote le compte de gestion 2023 , après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé Maire et le(s) secrétaire(s) de séance.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à DESERTINES

Maire SANVOISIN Christian

le(s) secrétaire(s) de séance

Certifié exécutoire par le Maire,
compte tenu de la réception en
Sous-Préfecture le 15.02.2024
et de la publication ou notification
le 15.02.2024
Le Maire,



Fatima BABUT